Rapport d'activité 2024

Panorama

Le SMIE (Service Médical Inter Entreprises), association loi 1901 à but non lucratif, accompagne depuis plus de 70 ans les entreprises et leurs salariés dans la prévention des risques professionnels sur le territoire de [nom du territoire]. Notre mission, en conformité avec le Code du travail, est triple : assurer le suivi de santé au travail des salariés, prévenir la désinsertion professionnelle, et conseiller les employeurs dans l'amélioration des conditions de travail. Fort de plus de [X] entreprises adhérentes et [Y] salariés suivis, le SMIE s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, infirmiers, IPRP, psychologues, et assistants médicaux. Animé par des valeurs d'éthique, de qualité et de proximité, notre service est engagé dans une dynamique d'innovation et de performance, en lien avec les exigences réglementaires et les besoins concrets du terrain. Acteur local impliqué, nous collaborons avec les institutions et les partenaires de santé au travail, et participons activement aux démarches régionales portées par Présanse Pays de la Loire.

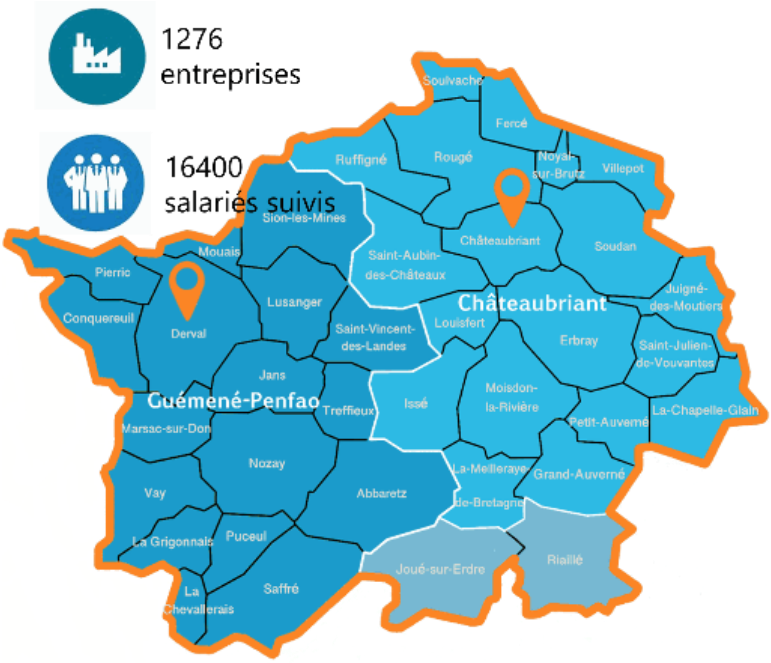

Zone d'intervention

Le SMIE accompagnent les entreprises de la communauté de communes de Châteaubriant-Derval.

Agrément

Le service s'est vu délivré un agrément par la DREETS depuis le 5 juillet 2024 pour une durée de 5 ans.

Entreprises suivies par type

Le service de santé au travail a suivi un large éventail d'entreprises en 2024. Une majorité d'entre elles (près de 80%) sont de petite taille, avec un effectif allant de 0 à 9 salariés. Cela comprend des secteurs variés, tels que la **santé humaine** et l'**action sociale**, mais aussi des entreprises de l'**industrie manufacturière**. Le service couvre un ensemble hétérogène d'entreprises, des plus petites aux plus grandes, mais ce sont les petites structures qui dominent en termes de nombre d'entreprises suivies, tandis que les grandes entreprises concentrent un volume plus élevé de salariés.

© SMIE Service Médical Inter-Entreprises de Châteaubriant | Document à usage interne | Diffusion et utilisation soumis à accord du SMIE

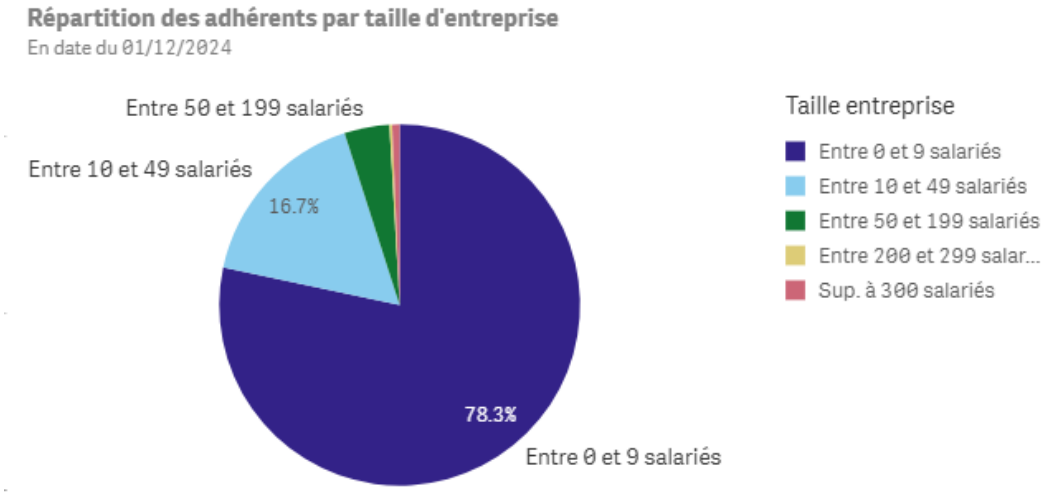

Salariés suivis par type de suivi

En 2024, le service a suivi environ **17 200 salariés**, bien que ce chiffre ait diminué à **15 500** en 2025. Une majorité des salariés suivis bénéficient d'un **suivi simple** (environ deux tiers). Le suivi est principalement lié à la **surveillance de santé régulière** dans des entreprises de taille petite à moyenne.

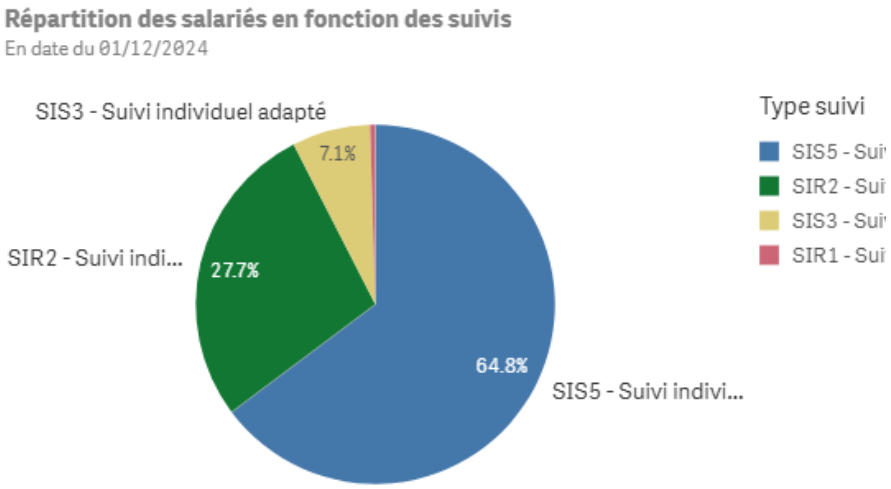

1. Suivi de la santé des salariés

Les visites par type : Les visites de santé en 2024 se sont réparties comme suit :

- **Visites d'embauche : 2935 visites**, représentant la majorité des visites mensuelles.
- **Visites périodiques : 2784 visites**, avec une fréquence régulière mais parfois difficile à maintenir en raison des absences et des réorganisations liées aux emplois du temps.
- **Visites occasionnelles :** Elles sont relativement fréquentes et souvent demandées par les employeurs ou les salariés. Ces visites ne suivent pas un planning prédéfini et peuvent varier de manière importante.

Totaux	8456
Embauche	2935
Occasionnelle	1597
Périodique	2784
Préreprise	672
Reprise	999

© SMIE Service Médical Inter-Entreprises de Châteaubriant | Document à usage interne | Diffusion et utilisation soumis à accord du SMIE

Focus sur les visites intérimaires : Les **visites intérimaires** ont montré une baisse significative en 2024, passant de **950** en 2023 à **800** visites en 2024.

Examens complémentaires : Les examens demandés sont principalement liés à la **vue** et à **l'audition**. Les autres types d'examens, tels que les tests respiratoires ou les radiographies, sont moins fréquents.

Absentéisme aux visites : 564 absences non excusées en 2024. Le taux d'absentéisme est relativement faible pour les visites d'embauche et occasionnelles, mais il est nettement plus élevé pour les visites périodiques. Cela entraîne des défis dans la gestion des plannings et des ressources humaines, affectant la capacité du service à effectuer toutes les visites nécessaires. On pourrait ajouter 2505 replanifications de rendez-vous qui occasionnent un temps de traitement manuel significatif.

Inaptitudes : 180 en 2024, à comparer aux 120 de 2023. En complément, il convient de noter que le nombre de recommandations à la suite des visites passe de 712 à 842 en une année, ce qui marque un besoin en augmentation significative

2. Prévenir les risques dans l'entreprise

Vue générale sur les actions (AMT) : Les actions de prévention des risques ont été suivies, avec une attention particulière aux **fiches d'entreprise**, aux **CSE**, et à l'**accompagnement au DUERP** (document unique d'évaluation des risques professionnels). Ces actions sont cruciales pour la certification et la conformité légale des entreprises.

Focus sur les FE, la participation aux CSE, et l'accompagnement au DUERP :

- **Fiches d'entreprise** : Le service a mis à jour et créé des fiches d'entreprise, un élément clé pour le suivi des risques professionnels. En 2024, **132 fiches ont été créées**, et **les mises à jour** ont concerné un nombre important d'entreprises.
- **Participation aux CSE** : Le service a participé à 30 réunions de CSE au cours de l'année, bien que la participation des entreprises n'ait pas toujours été totale ou conforme aux attentes.
- **Accompagnement au DUERP** : L'accompagnement des entreprises dans la mise en place de leur DUERP a été régulier, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir une meilleure couverture de toutes les entreprises suivies.

	2023	2024
Donnée	Total	Total
AMT	799	1163
dont FE	113	132
dont Accomp DU	7	5
dont CSE	7	30
dont Actions primaires	178	237
Nb entreprises action primaire < 4 ans		572

Sensibilisations : Des actions de sensibilisation ont été réalisées, bien que leur efficacité doive être prouvée par des suivis plus détaillés. L'implication des préventeurs dans ces programmes reste un enjeu majeur.

3. Prévenir la désinsertion professionnelle

Organisation de la cellule PDP : La cellule **PDP (Prévention de la désinsertion professionnelle)** a été mise en place, bien que son efficacité reste encore en développement. Les **orientations vers des professionnels** (psychologues, assistantes sociales) ont été documentées, mais la procédure est encore jeune et en cours de structuration.

© SMIE Service Médical Inter-Entreprises de Châteaubriant | Document à usage interne | Diffusion et utilisation soumis à accord du SMIE

L'accompagnement au maintien en emploi : L'accompagnement des salariés dans le cadre du maintien en emploi s'est intensifié avec :

- Des **visites de pré-reprise et de reprise** pour les salariés en arrêt de travail prolongé.
- La gestion des **aménagements de postes** pour les salariés souffrant de troubles de santé.
- Le suivi des **inaptitudes**, qu'elles soient totales ou temporaires.

L'organisation des activités de maintien en emploi a été revue en 2024, avec un plus grand focus sur la prévention de la désinsertion professionnelle.

	2023	2024
Donnée	Total	Total
Inaptitudes	120	180
Annexe 4	712	842
Nb d'accompagnement social	69	79
Nb orientation vers Psycho	90	142
Nb orientations vers cellule PDP		4
Nb entreprises avec sensibilisation		ND
Dossier MEE	18	32

Notre organisation

Le schéma général organisationnel permet de visualiser l'ensemble des fonctions et relations entre les professionnels du service ainsi qu'avec la gouvernance et les acteurs externes.

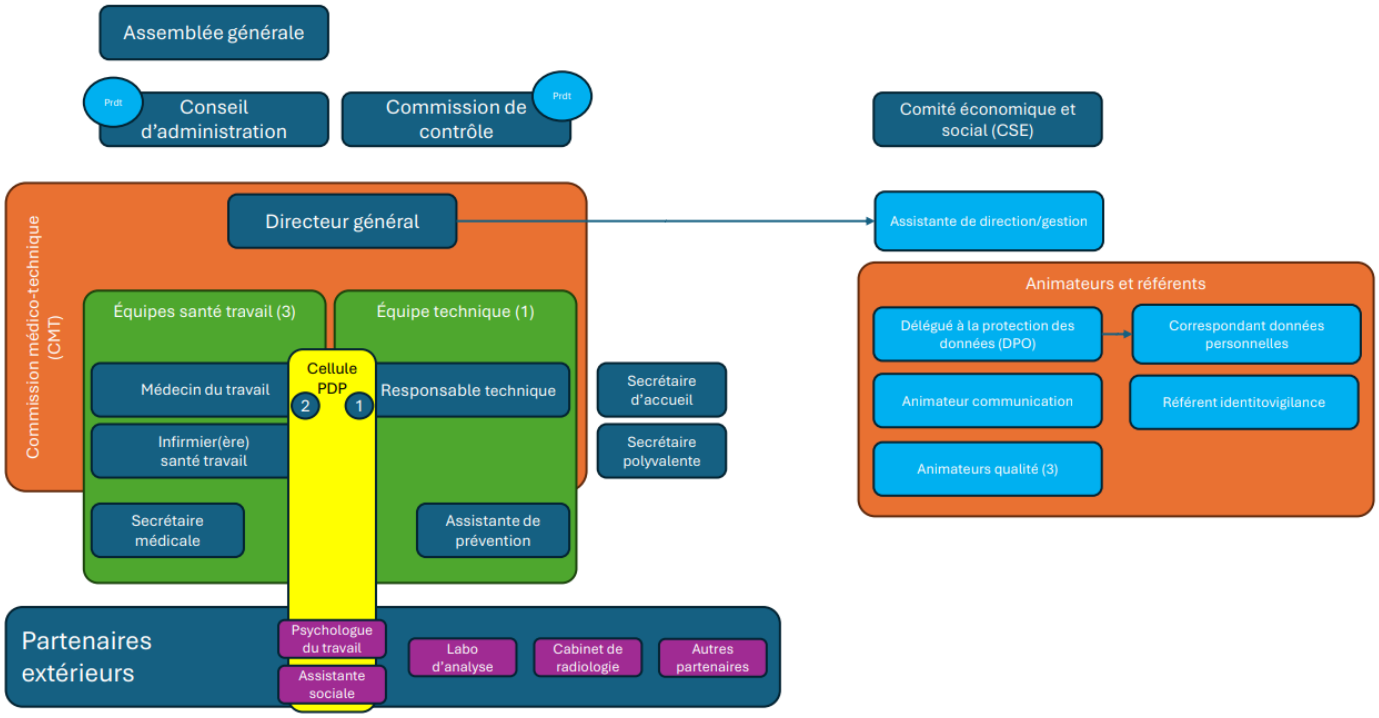

© SMIE Service Médical Inter-Entreprises de Châteaubriant | Document à usage interne | Diffusion et utilisation soumis à accord du SMIE

Dynamique régionale

Le SMIE s'intègre pleinement dans la dynamique régionale des services de prévention et de santé au travail.

Présanse Pays de la Loire représente les SPSTI des départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée, auprès des acteurs du monde socio-économique et des institutionnels.

Missions principales

- Coordonner l'interface avec les acteurs ou institutionnels régionaux.
- Organiser les échanges sur les différents métiers et missions des SPSTI et créer des synergies entre les équipes sur des dossiers et chantiers transverses pouvant concerner l'ensemble des services.

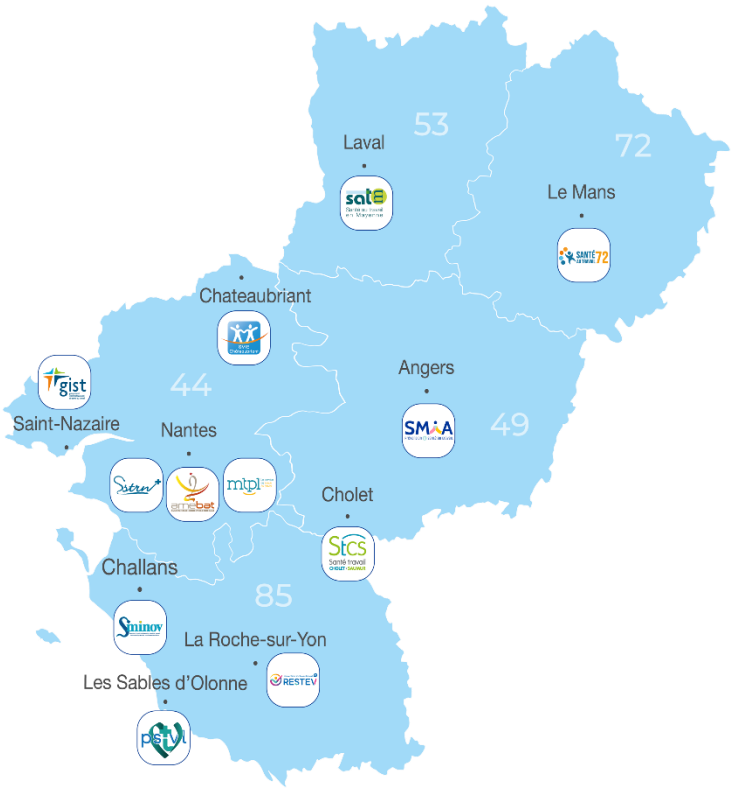

Collaboration et engagement au service des entreprises

- Les SPSTI collaborent pour construire une dynamique commune et des outils partagés.
- Nous les menons également en développant les liens avec les organisations patronales et syndicales qui font nos conseils d'administration.

Groupes métiers

Des temps d'échanges entre professionnels des services pour avancer sur des questions liées aux métiers.

Groupes projets

Des travaux réalisés par des équipes pluridisciplinaires pour répondre à des besoins exprimés par plusieurs services

Projets 2024 : avancement

- **Accompagnement DU et outil FE** : de nombreux services, dont le SMIE, se sont dotés d'un outil spécialisé, Mon Approche Prévention (MAP) pour faciliter la démarche d'évaluation des risques des entreprises à l'aide d'un outil dématérialisé. Nous accompagnons les entreprises dans l'utilisation de l'outil qui permettra à terme de faciliter la réalisation du DU pour lequel nous proposons un accompagnement dédié.
- **CPOM homogène** : nous avons participé à la coordination des efforts de définition des fiches-action du Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec la DREETS et la CARSAT pour homogénéiser les démarches de tous les services de la région.
- **Certification** : des échanges, des partages, des accompagnements ont permis de grandement faciliter la bonne intégration de nos nouvelles obligations de certification (SPEC2217) pour atteindre l'objectif en mai 2025.
- **Communication** : un groupe de travail est en place depuis 2022, faisant appel aux compétences spécialisées de 11 des 12 services de la région, afin d'élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dont le SMIE bénéficie pour l'information des entreprises adhérentes.
    - Le site est un exemple visible des collaborations en place dans notre collectif : https://presanse-paysdelaloire.fr
    - Les ressources documentaires : l'ensemble des supports réalisés par les services mis à disposition de tous

© SMIE Service Médical Inter-Entreprises de Châteaubriant | Document à usage interne | Diffusion et utilisation soumis à accord du SMIE

- Une newsletter mensuelle : Présanse Pays de la Loire envoie chaque mois une newsletter aux publics institutionnels pour suivre l'actualité de la prévention et de la santé au travail. Chaque SPSTI peut la relayer auprès des entreprises.

- **Tableaux de bord** : depuis 2022, nous travaillons sur l'homogénéisation de nos indicateurs d'activité.
- De nombreuses actions concrètes concernent notre **Système d'Information** via un groupement d'intérêt économique (GISP). Cette action partagée avec plusieurs services de la région permet de bénéficier d'un niveau d'expertise varié couvrant l'ensemble des besoins techniques et organisationnels de ce pan de notre action.
- **Enquête de satisfaction** : déployée fin 2024, une enquête adhérents a été déployée par 11 des 12 services de la région. Outre l'évident intérêt économique de cette mutualisation, cela permet aussi de disposer d'indicateurs homogènes qui seront comparables dans la durée. Les actions proposées alors ont la vertu d'être plus homogènes sur l'ensemble du territoire, améliorant ainsi la clarté de l'action et de la communication.
- **Projet Infirmier en pratique Renforcée (IPR)** : nous déployons conjointement avec de nombreux services de la région une action coordonnée de formation des infirmiers en santé au travail, sur les volets médicaux et techniques, avec une phase de tutorat améliorant la prise en compte des nouvelles compétences.

En 2024, Présanse Pays de la Loire a poursuivi une dynamique collective forte au service des SPSTI de la région, en jouant un rôle moteur dans la mutualisation des ressources, l'harmonisation des pratiques et l'accompagnement opérationnel des services. Le SMIE a pleinement bénéficié de ces actions structurantes, notamment à travers l'acquisition et l'accompagnement dans l'usage de l'outil Mon Approche Prévention (MAP) pour la réalisation du document unique, la mise en place effective de la cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), et l'intégration progressive des exigences de la certification SPEC2217. Présanse a également œuvré à l'unification régionale des fiches-actions du CPOM avec les partenaires institutionnels, et à la professionnalisation de la communication inter-SPSTI via un plan coordonné dont le SMIE est bénéficiaire. Des avancées notables ont été enregistrées dans l'harmonisation des indicateurs financiers, le déploiement de l'enquête de satisfaction régionale, le développement du système d'information mutualisé via le GISP, et la mise en œuvre du projet IPR pour la montée en compétences des infirmiers. Cette synergie régionale contribue à renforcer l'efficience, la lisibilité et la qualité des services rendus aux entreprises et aux salariés.

© SMIE Service Médical Inter-Entreprises de Châteaubriant | Document à usage interne | Diffusion et utilisation soumis à accord du SMIE